

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 22 octobre 2024 à 18 h 30.**

Présences : Mme Katerine Roy, présidente, M. Étienne Paradis, vice-président, Mmes Valérie Gagnon et Sonia Bilodeau et M. Philippe Grenier, membres parents; MM. Patrick Gauthier et Marc Boutin, Mmes Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et Annie Léveillé, membres du personnel; Mme Rachel Quirion, MM. Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives; MM. Donald Landry, secrétaire général, et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mme Sonia Loranger a prévenu de son absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 53.

Le point 1 a été traité préalablement en séance privée.

2. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3. Nomination et assermentation du nouveau membre du CA

CA 2024-178

M. Marc-Antoine Rouillard, membre de la communauté, a remis sa démission en sa qualité de membre du Conseil d'administration (CA) du CSSRS, en transmettant un écrit au secrétaire général, personne habileté à recevoir la démission d'un membre du CA (art.175.8, al.1 de la *Loi sur l'instruction publique*).

Cette démission a pris effet à la date de transmission de l'écrit, soit le 25 juin 2024. En application des dispositions textuelles, le secrétaire général a prévenu le CA lors de la séance suivante, soit celle du 25 juin 2024 (art.175.8, al. 3 de la LIP).

Selon l'article 175.10 de la LIP, une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée pour la durée non écoulée du mandat.

Sachant que M. Rouillard a été désigné sur un mandat allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025.

Attendu la séance de cooptation du 15 octobre 2024, où des représentants des parents et des employés du CA ont questionné des candidats en entrevue.

Sur la proposition de Mme Valérie Gagnon, il est unanimement résolu :

- de nommer Évelyne Lapierre à titre de membre représentant de la communauté au Conseil d'administration du CSSRS pour la durée non écoulée du mandat de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2025;
- de demander au directeur général d'assermenter Mme Lapierre en vertu de l'article 143.3 de la LIP.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024

CA 2024-179

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Étienne Paradis, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 août 2024 a été unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

5. Adoption de l'ordre du jour

CA 2024-180

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 22 octobre 2024.

6. Avis de présentation du projet de *Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail, aux fins de consultation*

CA 2024-181

Le CSSRS souhaite adopter une politique en matière de harcèlement au travail cohérente avec son désir de développer une culture de prévention. En cohérence avec l'identification de la violence comme un risque prioritaire, incluant le harcèlement au travail, la politique permet au CSSRS de se positionner comme un employeur soucieux de la santé, la sécurité et du bien-être de ses employés. En vertu de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, le CSSRS a l'obligation de mettre à jour sa politique de harcèlement d'ici le 27 septembre 2024, notamment en se dotant d'un processus de traitement des signalements et des plaintes.

La politique interne actuelle date de 2004. Elle adresse simultanément les conduites de violence et de harcèlement psychologique et vise à la fois les membres du personnel et les élèves. De plus, le mécanisme de traitement des plaintes manque de spécificité et peut soulever des questionnements sur la procédure à suivre et le respect de la confidentialité. La révision de la politique permettra d'intégrer les modifications prévues par la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*.

Le Service des ressources humaines (SRH) propose la création de deux documents distincts :

- Le projet de *Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail* précise le champ d'application, les principes directeurs, les objectifs et les responsabilités de chaque partie prenante sous-jacente à la politique.
- Le projet de *Procédure de traitement des signalements et des plaintes de harcèlement au travail* contient les objectifs de la procédure et les principes entourant le traitement des signalements et des plaintes. Elle identifie les

personnes responsables de l'application de la politique (PRAP) et détaille le processus de traitement de signalement et de plainte de harcèlement au travail.

Des représentants de différents services sont consultés afin d'apporter, au besoin, les modifications nécessaires à la politique et sa procédure.

Le SRH recommande au CA de recevoir le projet de la nouvelle politique en matière de harcèlement au travail.

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu les très courts délais exigés par la CNESST pour la révision de la politique;

Attendu le projet de politique et de procédure soumis par le SRH;

Attendu que les membres du CA ont eu l'occasion d'analyser et de commenter plus en profondeur le document lors de la séance de travail tenue le 24 septembre dernier;

Attendu les travaux du CCG et des représentants syndicaux présentement en cours.

Sur la proposition de Rachel Quirion, il est unanimement résolu de :

- Donner avis de présentation du projet de politique;
- De poursuivre les consultations prévues, dont celle du CCG;
- De prévoir l'adoption de la nouvelle politique au CA de décembre prochain (la procédure étant adoptée en Régie, en conformité avec notre *Règlement des pouvoirs et délégations*).

7. Désigner les deux membres du CA sur le Comité consultatif du transport scolaire et déterminer la durée du mandat

CA 2024-182

Le 27 avril 2021, le CA a institué son Comité consultatif de transport scolaire dont la composition prévoit la présence de deux membres du CA.

Il y a lieu de confirmer la désignation des deux membres du CA sur ce Comité et de déterminer la durée de leur mandat.

Sur la proposition de Mme Katerine Roy, il est unanimement résolu :

- confirmer la nomination de Mme Valérie Gagnon et M. Étienne Paradis sur ce Comité organisationnel;
- préciser que leur mandat sur ce Comité se terminera au 30 juin 2025.

8. Désigner les membres des comités du CA et déterminer la durée du mandat

CA 2024-183

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) précise qu'un centre de services scolaires doit instituer les comités du conseil d'administration (CA) suivants : comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines (art. 193.1).

Le CA peut aussi instituer d'autres comités afin d'émettre une recommandation.

À la suite de l'analyse des résultats d'un sondage et la consultation de la présidente du CA, la répartition suivante est suggérée :

<p><u>Comité de gouvernance et d'éthique</u></p> <p>Frank Meunier, communauté Claudie Potvin, personnel Patrick Gauthier, personnel Katerine Roy, parent (présidence) Luciano Martin Ayala Valani, communauté</p>	<p><u>Comité des ressources humaines</u></p> <p>Lynda Lamoureux, personnel Marc Boutin, personnel Sonia Bilodeau, parent Rachel Quirion, communauté</p>
<p><u>Comité de vérification</u></p> <p>Sonia Loranger, communauté Étienne Paradis, parent (vice-présidence) Annie Léveillée, personnel François Bérard, personnel (sans droit de vote)</p>	<p><u>Comité spécial d'analyse des avis du protecteur de l'élève</u></p> <p>Valérie Gagnon, parent Philippe Grenier, parent Katerine Roy, parent (présidence) Évelyne Lapierre, communauté</p>

Sur la proposition de M. Philippe Grenier, il est unanimement résolu :

- d'adopter la nomination des membres sur les différents comités;
- de préciser que les mandats sur ces comités se termineront au 30 juin 2025.

9. Modification de l'avis de présentation permettant le lancement d'un processus de consultation sur la modification de l'acte d'établissement de l'école Le Goéland en conformité avec la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* (résolution CA 2024-155 du 26 mars 2024)

CA 2024-184

Attendu la résolution du CA du 26 mars 2024, qui vise à restructurer l'organisation scolaire de l'école Le Goéland afin d'en assurer la conformité à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

Attendu la prolongation du délai de mise en conformité jusqu'au 30 juin 2026, afin de permettre une réflexion plus large et approfondie sur le type de modèle éducatif le plus adapté pour l'école Le Goéland;

Attendu qu'un des scénarios possibles pour la mise en conformité de l'école avec la LIP est le passage de l'école au secteur adulte;

Attendu que, pour ce faire, en conformité avec la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*, un processus formel de fermeture de l'école au secteur des jeunes est essentiel afin de permettre l'ouverture d'un centre d'éducation aux adultes;

Attendu qu'un tel processus se fait sur une période d'une année, nécessitant une planification rigoureuse et une communication transparente avec toutes les parties concernées.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu :

- de prolonger le processus adopté en mars dernier d'une année supplémentaire, soit jusqu'en février 2026, afin de l'harmoniser avec les travaux du comité sur la mise en conformité de l'école Le Goéland;
- de réajuster le calendrier de consultation publique et interne au CSSRS en conséquence;
 - printemps 2025 : comité d'analyse finale;
 - automne 2025 : consultations des milieux;

- au plus tard à l'hiver 2026 : consultations des instances officielles (Comité de parents, Comité EHDA, Conseil d'établissement, CCG, CA et assemblée publique);
- février 2026 : décision finale en CA.
- de prévoir la publication d'un avis public au plus tard le 1er juillet 2025, soit un minimum de 12 mois de consultation précédant l'année scolaire de mise en application, en conformité avec l'article 5.3 de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*.

10. Présentation du calendrier des travaux du CA pour l'année scolaire 2024-2025, présentation du calendrier des rencontres des comités du CA et dépôt des rapports des comités du CA 2023-2024

M. Sylvain Racette, directeur général, présente une version finale du calendrier des travaux du CA pour l'année scolaire 2024-2025. De même, il présente un calendrier des rencontres des comités du CA. Finalement, on procède au dépôt des rapports des comités du CA 2023-2024, lesquels seront intégrés au rapport annuel du CSSRS, à être adopté en décembre prochain.

11. Parole du public et suivi

Il n'y a pas de membre du public qui souhaite prendre la parole.

12. Informations de l'équipe de la Direction générale

- A) M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, informe les membres de la séance d'échange et d'information relative à l'école D, qui sera tenue conjointement avec la Ville de Sherbrooke le 24 octobre 2024 à l'école internationale du Phare.
- B) Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres sur les sujets suivants :
 - Nomination de la direction du Service de l'organisation scolaire, M. Patrick Pinsonneault;
 - PEVR : quelques statistiques sont présentées.
- C) M. Sylvain Racette, directeur général, informe les membres de la reddition de comptes du DG du 16 août au 10 octobre 2024. Il parle aussi de la nomination d'une nouvelle direction adjointe à l'école du Cœur-Immaculé et du Bal de la Fondation du CSSRS.

13. Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

14. Levée de l'assemblée

À 20 h 10, sur la proposition de M. Philippe Grenier, il est unanimement résolu de lever la séance.

Katerine Roy,
Présidente

Donald Landry,
Secrétaire général